

Audience sur le message culture CSEC-CE du 9.5.2011

Positions de Cinésuisse

1. Introduction:

- En principe d'accord avec le contenu du présent message culture;
- Position particulière du cinéma – l'encouragement du cinéma est affaire de la Confédération (Art. 71 CF);
- L'encouragement du cinéma est prioritaire, les autres domaines artistiques subsidiaires;
- Le cinéma « n'aurait pas besoin » du message culture (Loi sur le cinéma, ordonnance, régimes d'encouragement);
- La Confédération et la branche du cinéma tombent d'accord dans quels domaines doivent être mis les accents de l'encouragement du cinéma;
- Dans le message culture il est question concernant le film de « renforcer », d' « élargir » et de « développer » ;
- En contradiction avec ces affirmations, ni les tâches nouvelles ni les domaines « à renforcer » ne sont dotés de moyens supplémentaires.

2. Partie principale:

2.1 Soutien aux salles de cinéma suisses dans leur reconversion aux techniques de projection numériques :

- La Confédération soutient les salles de cinéma suisses dans leur reconversion aux techniques de projection numériques;
- Les exploitants de salles qui ne sont pas en mesure financièrement de procéder de leur propre force la reconversion numérique et ne peuvent de ce fait plus montrer certains films reçoivent de la Confédération une aide financière conditionnée ;
- La branche du cinéma est d'accord mais a toujours souligné que la numérisation ne peut se faire au détriment des fonds destinés à la production ;
- Ces dépenses ne doivent pas affecter le crédit cinéma;
- La Confédération a déjà lancé en 2011 le programme d'encouragement (1 million de francs au détriment de la production de films);
- Au total la Confédération a l'intention d'accorder une aide de 9 millions de francs d'ici 2015;
- Augmentation du crédit cinéma de 2 millions de francs (1 million pour 2012, 1 million pour 2013);
- Il manque 6 millions de francs qui vont au détriment de la production (1,5 millions par année);
- Il s'agit ici d'une tâche NOUVELLE et UNIQUE de la Confédération SANS moyens supplémentaires;
- Le domaine de la production dont les moyens n'ont pas été augmentés depuis des années est nettement affaibli par cette mesure.

Demande: Attribution d'un crédit spécial d'un montant de 6 millions de francs afin de pouvoir achever le programme d'encouragement d'ici 2013 et pour éviter un affaiblissement supplémentaire de la production des films.

2.2 Développement et ajustage de l'encouragement du cinéma lié au succès (Succes Cinema)

- Le mécanisme de l'encouragement du cinéma lié au succès (Succes Cinema) devrait nouvellement être élargi par l'aspect lié à la qualité artistique des films;
- Les bonifications ne peuvent plus exclusivement être générées à travers les entrées en salles mais aussi à travers les succès dans les festivals du film importants ;
- Le message culture postule que « dans son ensemble, l'aide liée au succès doit être développée » ;
- La branche et la Confédération tombent d'accord sur ce point;
- Développer signifie également mettre à disposition davantage de moyens;
- La prise en considération des aspects culturels nécessite de moyens supplémentaires ;
- Succes Cinema a fait ses preuves et doit enfin être renforcé;
- Aves 3 francs par entrée pour le producteur pour un maximum de 100'000 entrées le prochain film ne se laisse pas financer (sans l'aide sélective à la production);
- Cet argent est précieux pour le développement des projets et le financement résiduel des frais de production, mais il est trop limité pour pouvoir financer des films plus rapidement et de manière indépendante (dynamisation du financement des films) ;
- Régulièrement il y a des réductions car globalement trop d'entrées sont réalisées (à la fin plus que 2.25 francs au lieu de 3 francs par entrée);
- 2 millions de francs sont à disposition du domaine de la production ce qui est nettement insuffisant. L'OFC doit régulièrement mettre à disposition des fonds destinés à l'aide sélective du cinéma.

Demande: Augmentation du crédit d'aide au cinéma d'au moins 2 millions de francs pour Succes Cinema (production des films)

2.3. Renforcement du développement des projets et amélioration de la maturation des projets (aide au scénario)

- La branche et la Confédération tombent d'accord que ce domaine doit être développé;
- L'évaluation des régimes d'encouragement 2006 à 2010 par une spécialiste externe a montré que l'écriture de scénarios en Suisse ainsi que les travaux préparatoires pour un scénario (treatment) ne sont pas suffisamment encouragés ;
- De même la phase de finition d'un scénario jusqu'au début réel du tournage, nommé développement de projet, doit d'urgence être développé selon le rapport d'évaluation ;
- Développer veut également dire soutenir financièrement : ces moyens ne peuvent pas être compensés, il faut une augmentation des crédits.

Demande: Augmentation du crédit d'aide au cinéma de 2 millions de francs pour le domaine du développement des scénarios et des projets

2.4 Elargissement des coproductions et de la collaboration internationale (coproductions minoritaires)

- La Suisse risque de se trouver internationalement hors-jeu;
- Les sociétés de production suisses sont de moins en moins compétitives pour les réalisations de coproductions étrangères ;
- Actuellement l'Office fédéral de la culture ne met que 1.2 millions de francs à la disposition des coproductions minoritaires;
- Ce secteur a connu même une coupe au cours des dernières années: il y a trois ans 1.5 millions de francs étaient encore à disposition;
- La Confédération veut élargir la marge de manœuvre économique et culturelle pour le cinéma suisse;

- Le Conseiller fédéral Didier Burkhalter a signé, lors du festival de Berlin, un accord trilatéral entre la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche sur la production commune de films de cinéma.
- Une augmentation dans ce domaine en est la suite logique afin de permettre une mise en œuvre de l'accord et pour éviter que la Suisse ne fasse figure de profiteuse unilatérale qui veut tirer le plus d'argent possible de l'étranger pour des films suisses, pratiquement sans contribuer réellement à la réciprocité.

Demande: Augmentation du crédit d'aide au cinéma de 0.8 million de francs pour le domaine des coproductions minoritaires

2.5 Renforcement de la relève

- Dans le message culture il est affirmé que la branche cinématographique suisse a un problème général concernant sa relève ;
- Il manque notamment les possibilités techniques et financières pour former une relève qualifiée dans les catégories professionnelles les plus importantes ;
- Jusqu'à présent la Confédération a mis à la disposition des écoles de cinéma une contribution de 725'000 francs;
- L'OFC prévoit de biffer cet argent pour les écoles de cinéma et de le mettre à la disposition de la promotion;
- En revanche les films de diplôme devraient accéder à l'aide sélective à la production;
- De fait, cela représente une nouvelle réduction des fonds destinés à la production;
- Nous sommes de l'avis que les gens de la relève n'ont souvent pas assez d'expérience pour être pris en considération par l'aide ordinaire à la production ;
- Par conséquent pour le domaine de la relève il faut des conditions spécifiques et un crédit séparé.

Demande: Augmentation du crédit d'aide au cinéma de 1 million de francs pour le domaine de la relève

2.6 SWISS FILMS

- SWISS FILMS a jusqu'à présent été soutenu par Pro Helvetia avec un montant annuel de 1.4 millions de francs;
- Dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences l'OFC a cédé ses tâches dans le domaine de l'aide à la relève et dans l'échange culturel (Biennales, foires de livres) à Pro Helvetia et a notamment repris d'elle le financement de l'agence de promotion SWISS FILMS ;
- Selon les déclarations de l'OFC et du Conseiller fédéral Didier Burkhalter le financement intégral n'est plus garanti à partir de 2013 ;
- Ceci remet en cause une promesse contenue dans les priorités spécifiques listés dès la page 4 du message culture ;
- Des rétrospectives de l'œuvre de cinéastes à l'étranger ne seraient plus possible ce qui aurait pour conséquence de réduire sensiblement la visibilité et la perception positive de la culture cinématographique helvétique à l'étranger.

Demande: Respecter des arrangements dans le cadre de nouvelle répartition des compétences en faveur des activités de SWISS FILMS

2.7 Nouveaux personnels:

- Conséquence de l'augmentation sensible du nombre de requêtes déposées auprès de l'OFC (environ 400 demandes)

- Structures de financement des projets de films de plus en plus complexes;
- La section du cinéma n'est plus en mesure de mener sous des conditions adéquates le contrôle financier des projets soumis;
- Augmentation de 150 pourcent de postes pour les trois prochaines années;
- Une embauche via le crédit personnel de l'OFC n'est pas possible en raison des mesures d'économies ;
- Le Conseil fédéral demande de ce fait que le financement de max. 150 pourcent de postes, équivalent à 220'000 francs (charges patronales incluses) se fasse sur fonds du crédit cinéma ;
- Accord qu'il faut davantage de personnel, mais celui-ci ne doit pas aller au détriment du crédit cinéma

Demande: L'augmentation du personnel ne doit pas aller au détriment du crédit cinéma

Conclusions:

- Du point de vue du cinéma le message culture représente une chance manquée;
- La Confédération s'engage à des tâches nouvelles, sans mettre les moyens nécessaires à leur disposition ;
- Le crédit cinéma n'est pas renforcé mais affaibli par le message culture présenté;
- Si la Confédération voulait véritablement la « renforcer » et « développer », il pourrait avec relativement peu de moyens stabiliser nettement l'aide au cinéma.

Nous vous prions de corriger la contradiction entre ce qui est écrit dans le message culture et ce qui est effectivement mis à disposition en termes de financements.

Annexe:

Développement du crédit cinéma, domaine de la „production des films“ 2004-2011:

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005*	2004*
CHF	18'730'600	19'600'000	18'851'100	18'575'000	18'300'000	18'300'000	20'300'000	20'194'500

(* 2 Mio pour Succes Cinema, Distribution/Salles de cinéma)

Berne, 9.5.2011